

Echos Bio

Le journal technique des agriculteurs bio
des Hauts-de-France

#43
mars 2022

BIO TECH

Consommation bio :
un retournement du marché provisoire ?

A SAVOIR

Réglementation en production animale :
quoi de neuf ?



PAROLES DE BIO

Jennifer DESCAMPS,
un projet fleuri

BIO NEWS

Le marché de la
pomme de terre
marque le pas

FOCUS

La place de l'agriculture
biologique dans
l'enseignement agricole

Consommation bio : un retournement du marché provisoire ?

Après des taux de croissance à deux chiffres de la consommation, le marché s'infléchit. Les crises actuelles déstabilisent toutes les prévisions de croissance et douchent tous les esprits. Le consommateur peut-il encore porter le développement du bio ?



Une consommation en berne

A la lecture des chiffres clés publiés par l'Agence Bio, la progression semblait sans limite jusqu'au jour où... de diverses études sur la consommation de produits biologiques nous apprennent que le consommateur diminue ses achats de manière significative en termes de volumes et de valeurs.

Tous les circuits de distribution sont impactés par cette baisse de consommation, que ce soient les GMS ou les Hard Discount. Les magasins bio n'échappent pas au mouvement mais dans une moindre proportion. Concernant la vente directe, les producteurs de Hauts-de-France ressentent une baisse très significative de leurs ventes.

Selon un article publié dans LSA Green, le retournement du marché s'explique par trois raisons majeures :

- L'offre est beaucoup moins poussée par la distribution classique (GMS),
- Les classes populaires et moyennes ont considérablement ralenti leurs dépenses en produit bio,
- Le prix reste un frein puissant.

Au sein des GMS, le bio est sur-représenté et les rotations des produits bio dans les linéaires n'atteignent que 70 % du conventionnel. Ils sont donc déréférencés pour certains. Les consommateurs qui ont tiré la croissance depuis plusieurs années ne sont plus au rendez-vous.

Les mauvaises nouvelles s'enchaînent : baisse du panier en valeur, de la fréquentation des linéaires, avec une baisse des prix à la clé. On parle aussi de grandes quantités d'invendus et de surproduction voire de déclassement de productions bio vers le conventionnel.



Relancer la consommation selon l'Agence bio

Le consommateur va-t-il sauver le marché de la bio ? Les analystes du marché prédisent que **le consommateur ira encore plus vers la sécurisation et vers la qualité des produits**. La filière bio a donc toute sa place face à un produit conventionnel qui répond à la question du pouvoir d'achat.

Les Pays Bas ont vécu une crise similaire de la demande dans les années 2010. Une campagne de communication avait permis la relance de la consommation. L'Agence bio a donc prévu de faire campagne avec l'aide des interprofessions et Natexbio - Maison de la BIO (entreprises du secteur Bio). Le message rappellera les fondamentaux de la bio face aux autres signes de qualité et tous les autres labels mieux-disant. **La communication s'orientera vers les bénéfices environnementaux, la promotion du mode de production de la bio, et la rigueur de sa certification**. La campagne publicitaire sera déployée lors du Printemps BIO, qui débutera cette année le 22 mai à l'occasion de la journée mondiale de la biodiversité. Alors comptons sur le pouvoir du « Consom'Acteur » français pour jouer ce rôle à son tour.

Une nécessaire contractualisation pour résister au marché

Dans le contexte anxiogène actuel, tous nos repères sont chamboulés et nos raisonnements économiques hypothétiques face à la mondialisation et ses interactions sur les marchés des matières premières agricoles. Le bio sera probablement entraîné dans la tourmente aussi. Le marché du bio aborde donc une phase d'ajustement après cet élan de croissance. En y regardant de plus près, **le marché du bio est positif sur le long terme** et cette pause va permettre de stabiliser les marchés pour équilibrer l'offre et la demande. Pour le producteur, c'est grâce à l'efficience économique de sa rotation et la nécessaire contractualisation de ses productions qu'il arrivera à lisser les impacts de cette phase historique d'évolution du marché.

Réglementation en production animale : quoi de neuf ?

Le dernier changement de réglementation datant du 1^{er} janvier 2022 a différents objectifs. Le but est d'harmoniser les pratiques entre les États membres de l'UE. Cette harmonisation permettra notamment de mieux encadrer les contrôles et de les rendre plus homogènes. Les échanges commerciaux entre pays européens pourront être égaux en termes de réglementation. L'objectif ultime est bien de favoriser et redynamiser le développement des filières biologiques.

Quels changements en élevage ?

Plusieurs points font l'objet d'une révision du cahier des charges et/ou de son interprétation :

- 1) L'introduction d'animaux **non issus d'un élevage biologique ne sera possible** (sous dérogation) que si la base de données nationale, recensant la disponibilité d'animaux biologiques, est déficitaire. La fin des dérogations est prévue en 2035.
- 2) Le renforcement du bien-être animal :
 - **Interdictions des mutilations** : caudectomie des porcs, ébecquage, taille des dents. L'écornage des veaux n'est désormais possible que sous dérogations comme pour les vaches.
 - **Accès plein air** pour tous les stades physiologiques : fin de la tolérance pour les veaux : au-delà de 7 jours de vie, les veaux, logés en collectif, doivent avoir accès à une aire d'exercice extérieure.

Les surfaces minimales en intérieur et extérieur à respecter sont les suivantes :

Poids vif minimal (kg)	À l'intérieur m ² /tête (superficie nette dont disposent les animaux)	À l'extérieur m ² /tête (aire d'exercice à l'exclusion des pâturages)
Jusqu'à 100	1,5	1,1
Jusqu'à 200	2,5	1,9
Jusqu'à 350	4	3
Supérieur à 350	5 avec un minimum de 1 m ² /100 kg	3,7 avec un minimum de 0,75 m ² /100 kg

L'aire d'exercice extérieure peut être partiellement couverte. Cet espace extérieur peut être une aire bétonnée (attention à la récupération des jus), une surface stabilisée ou une prairie.

- 3) **La nécessité de plus de plein air** :
 - Fin de la phase finale d'engraissement des bovins adultes en bâtiment sauf conditions climatiques exceptionnelles.
 - Végétalisation des parcours pour les volailles.
 - Accès extérieurs pour les porcs à 50 % découvert et avec moins de 50 % de caillebotis.
- 4) **Renforcement du lien au sol** : hausse du seuil d'autonomie alimentaire en provenance de l'exploitation ou de la région. Passage de 60 à 70 % pour les bovins, ovins, caprins et équins à l'horizon 2024. Pour les porcs et les volailles, on passe de 20 à 30 %.
- 5) **Fin de la mixité des prairies** : il ne sera plus possible d'avoir des prairies bio en pâturage exclusif et des prairies non bio, qu'elles soient permanentes ou temporaires.

Pour réaliser vos demandes de dérogation, vous pouvez simplement vous identifier (ou créer un compte) sur le site de l'INAO, qui fera le lien directement avec votre certificateur : <https://sve.derogationbio.inao.gouv.fr/#/Login?redirect=%2FListDemande>

N'hésitez pas à joindre votre conseillère pour plus de détails ou pour réfléchir à des mises en place sur votre exploitation :

- ANSEL Margaux, Pas-de-Calais
- JANOT Lucile, Nord

- RECOPE Christelle, Oise
- LEMOINE Marjolaine, Somme



Parole de Bio

Jennifer DESCAMPS, UN PROJET FLEURI



Jennifer DESCAMPS est productrice de fleurs et plantes aromatiques et médicinales (PAM) sur la ferme familiale dans l'Artois. L'exploitation a été partiellement convertie en bio en 2020. Jennifer utilise 15 ares pour produire des plantes qui seront séchées et transformées en infusions.

Quelles ont été les motivations pour ce projet ?

J'ai travaillé pendant plus de 10 ans dans une entreprise d'expérimentation agricole mais j'ai dû arrêter car l'activité ne me convenait plus. Je me suis alors recentrée sur ce que je voulais : travailler seule, au calme et dans le secteur de l'agriculture biologique. J'aime beaucoup cuisiner et je suis très sensible aux odeurs et aux couleurs. J'ai alors repensé à mes grands-parents qui utilisaient beaucoup de plantes aromatiques dans leur quotidien et je me suis dit que je pouvais développer une activité sur la ferme de mon mari.

Comment avez-vous débuté puis développé votre activité ?

J'ai tout créé moi-même. J'ai fait quelques formations mais j'apprends beaucoup en autonomie. En 2021, j'ai semé et planté mes premières PAM, fleurs et des baies de Goji. J'ai plus de 30 espèces et variétés. Mon mari a fabriqué une armoire de séchage et nous avons investi dans un déshydrateur pour les baies. L'année dernière j'ai eu mes premières récoltes. Je teste petit à petit les temps de séchage pour chaque espèce et la composition de mes infusions. J'ai encore besoin de m'approprier les différentes étapes (de la culture à la commercialisation, en passant par le séchage et l'élaboration des recettes). Pour 2022, je re-sème des espèces annuelles que j'avais l'année passée mais j'étoffe également mon panel de plantes. J'envisage aussi de développer une gamme de sels aromatiques et d'encens.

Comment imaginez-vous la suite ?

Je vais lancer la commercialisation cette année via un système de commandes. J'aimerais démarcher les épiceries bio et locales. A plus long-terme, je voudrais développer des visites de jardin pour des classes par exemple. Je souhaiterais également proposer des ateliers de confection d'infusions ou de produits cosmétiques à base de mes plantes. Mais je suis ouverte aux opportunités et aux partenariats avec d'autres producteurs (de savons ou de fromages par exemple).

Propos recueillis par
Mégane PERCHE-GUILLAUME



La place de l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole

Pour l'enseignement public, les projets s'appuient fréquemment sur le développement de la bio au sein des exploitations agricoles des établissements (voir carte ci-dessous). Les équipes pédagogiques disposent d'autonomie dans les référentiels de formation. L'approche de l'AB peut entrer dans des parcours différents selon les orientations retenues.

OISE

Airion

Grandes Cultures, volailles chair AB
18 ha AB + 22 en conversion + acquisition de 100 ha en projet (légumes plein champs)

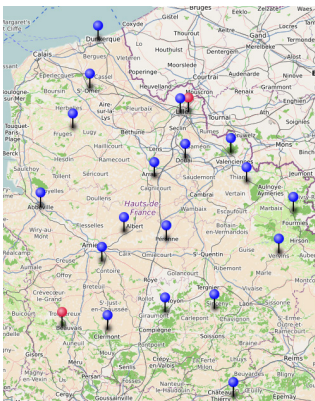
Ribécourt

Maraîchage, vergers
12 ha en AB (100 % SAU)

AISE

Crézancy

12 ha céréales AB + 40 ares vignoble Champagne AB + projet conversion 90 ha Grandes Cultures



PAS DE CALAIS

Radinghem

Bovins Lait, polyculture. Conversion intégrale en 2023 (125 ha)

Saint Omer

1,1 ha maraîchage AB

NORD

Lomme

Licence ABDC
Maraîchage AB 3 ha

Le Quesnoy

Bovins Lait, fromagerie AB
45 ha prairies AB

Sains Du Nord

73 ha prairies AB
Bovins Viande AB (limousines)



Le marché de la pomme de terre marque le pas

Le marché de la pomme de terre bio n'échappe pas à la diminution générale de consommation avec une baisse de 17 % sur le 2^{ème} semestre 2021 dans tous les types de circuits de distribution (GMS et magasins spécialisés bio).

Selon l'enquête annuelle Kantar, le prix d'achat moyen (1,84 €/kg en chair ferme) reste un frein à l'achat de pomme de terre pour le consommateur malgré une certaine stabilité du prix. Si ce prix baissait de 50 % cela provoquerait des actes d'achats supplémentaires de la part des ménages.

On observe également un changement d'habitude du consommateur qui reste sur l'achat d'un filet de 2,5 kg et s'oriente plus souvent vers le vrac. Le « made in France » reste plébiscité et le type de pomme de terre brossé n'est pas un frein à l'achat.

Pour 2022 les emblavements restent stables, voir vont sensiblement baisser dans certaines régions jusqu'à -10 %. Certains opérateurs refusent parfois les sollicitations de nouveaux producteurs.

Une bonne nouvelle toutefois, le marché de la PDT d'industrie reste stable à dynamique selon les acteurs de la filière.

A.LECAT et S.FLORENT

Au sein des Maisons Familiales Rurales, l'orientation professionnelle s'appuie sur le réseau des maîtres de stage engagés pour certains d'entre eux en AB. La mission du référent « Agroécologie » intègre l'agriculture biologique notamment au cours d'un forum régional mis en place une fois par an. S'appuyer sur des témoignages et valoriser des stages effectués hors région (classe de BTS), sont autant de moyens d'intégrer l'AB auprès des élèves.

Pour le CNEAP (Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé), 4 établissements agricoles sur 18 bénéficient d'une ferme. Au niveau de l'Institut de GENECH, la présence d'un verger et de maraîchage permet d'offrir un support technique pour évoquer l'agriculture biologique.

Point commun à tous, il est fait le constat de jeunes dont l'état d'esprit change. L'enseignement de la bio intégré dans l'agro-écologie passe bien, notamment avec les témoignages de professionnels. Les besoins en formation portent sur des références et les diagnostics technico-économiques. Le succès du Terr'Eau Bio enseignement qui s'est tenu à Tilloy les Moflaines en décembre dernier, témoigne de l'intérêt des étudiants, lycéens et enseignants sur le sujet de la Bio en Hauts-de-France.

Gilles SALITOT

LE CHIFFRE

100 ha

c'est la surface de petit pois développée dans l'Aisne en 2022 (multipliée par 10 par rapport à l'année 2021)



AGENDA

- Formation sur le bien-être animal (éthologie)
29 mars à Avesnelles
- Formations Géobiologie
19 avril à Beauvais,
28 avril à Noyon,
21 avril Amiens,
1^{er} Juin et 2 juin à Avesnelles et date à définir à Desvres
- Formation désherbage mécanique
13 avril à Villers Bocage (80) et 14 avril à Laon
- Tech & Bio
17 juin en grandes cultures à Meulin, 29 et 30 juin élevage à Comme (14)

CONTACTS



PRODUCTIONS ANIMALES

Margaux ANSEL - 07 86 84 66 47
margaux.ansel@npdc.chambagri.fr

Lucile JANOT - 06 07 80 71 21
lucile.janot@npdc.chambagri.fr

Paul LAMOTHE - 06 43 73 43 52
paul.lamothe@npdc.chambagri.fr

Marjolaine LEMOINE - 07 84 24 01 87
m.lemoine@somme.chambagri.fr

Christelle RECOPE - 06 73 74 33 61
christelle.recope@oise.chambagri.fr

GRANDES CULTURES

Pierre DURAND - 06 10 07 36 42
Pierre.durand@aise.chambagri.fr

Sébastien FLORENT - 06 77 67 31 13
sebastien.florent@npdc.chambagri.fr

Mégane PERCHE-GUILLAUME - 06 74 48 84 44
megane.guillaume@npdc.chambagri.fr

Alain LECAT - 06 86 37 56 45
a.lecat@somme.chambagri.fr

Gilles SALITOT - 06 81 95 93 59
gilles.salitot@oise.chambagri.fr

MARAÎCHAGE

Sophie FEUTRIE - 06 42 87 74 12
sophie.feutrie@npdc.chambagri.fr

Pierre LE FUR - 03 44 11 45 13
pierre.lefur@oise.chambagri.fr



Publication des Chambres d'agriculture Hauts-de-France. Directeur de la publication : Christian DURLIN, président de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais, 299 Boulevard de Leeds, 59777 Lille - Mise en page, crédits photos : service communication Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais. Impression : imprimerie Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais - mars 2022
CFAure 2022- ISSN 2428-8624

